

**DOSSIER AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE
AUX INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE :

- d'une carrière de craie (rubrique 2510.1)
- d'une installation de broyage – criblage (rubrique 2515)



**EIFFAGE ROUTE NORD EST
ALLEE DE LA HAUTE BORNE
80420 FLIXECOURT**

LIVRET 2 – RESUMES NON TECHNIQUES

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

L'exploitation de la carrière de craie de Vignacourt a été initialement autorisée par arrêté préfectoral du 20 août 1985, pour une surface de 8 540 m² et une durée de 10 ans à la Société CABC implantée près d'Amiens, dans le département de la Somme (80), sur la commune de Boves et qui exerce ses activités dans le domaine de l'agriculture et exploite des carrières de craie destinées à l'amendement des terres agricoles de la région.

CABC a obtenu l'autorisation de poursuivre l'exploitation de carrière (rubrique 2510.1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) pour 15 ans par arrêté en date du 7 janvier 2000, portant la surface à 2,79 ha et fixant la capacité de production à 8 200 tonnes par an (soit 6 300 m³). Une installation de premier traitement (broyage et ou criblage) valorise la craie en place.

L'arrêté est arrivé à échéance alors que l'ensemble des réserves disponibles n'ont pas été exploitées. La Société a donc réfléchi à reprendre l'exploitation de la carrière et achever l'extraction du gisement encore disponible pour pérenniser et valoriser au maximum la ressource en place, en exploitant notamment 2 m de craie supplémentaires sous le niveau du carreau actuel.

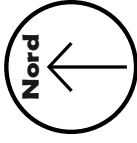
En parallèle, l'étude des différentes alternatives pour mener ce dossier a pris en compte la possibilité de remblayage intégral du site avec des matériaux inertes extérieurs, solution répondant à des attentes locales de stockage des matériaux inertes non recyclables actuellement.

La CABC, n'ayant pas la maîtrise de ces opérations de remblais, a conclu un partenariat avec la société Eiffage Route Nord Est et le Centre Communal d'Action Sociales de Vignacourt, propriétaire du terrain, pour la nouvelle demande d'autorisation.

C'est ainsi qu'Eiffage Route Nord Est présentera en son nom l'autorisation de reprendre l'exploitation de la carrière de Vignacourt, avec comme exploitant exclusif de la craie la société CABC et pour les opérations de remise en état les compétences et le savoir-faire d'Eiffage Route Nord Est.

Les conditions d'exploitation seront identiques à celles qui ont été mises en œuvre jusqu'ici. Seules les modalités de remise en état vont évoluer pour intégrer un remblayage intégral de la fouille avec des remblais inertes extérieurs. Un retour à la topographie initiale facilitera la remise en cultures.

CARTE PLAN PARCELLAIRE



YO

6

11

YN

9

7

26

10

25

YP

15

14

ZM

10

YM

■ Limite de la demande d'autorisation

■ Zone sollicitée pour exploitation de carrière (rubrique 2510.1) et des groupes mobiles de traitement (rubrique 2515)

■ Zone sollicitée pour le stockage temporaire des matériaux (station de transit rubrique 2517.3)

7 Numéro de parcelles concerné

6 Numéro de parcelles

— Limite de parcelle

- - - Limite de lieu-dit

- - - Limite de section

Echelle : 1/2 000

Source : IGN

ENCEM Nord-Centre

Le présent dossier constitue au titre des articles L181-1 et R181-1 du Code de l'Environnement une demande d'autorisation environnementale de reprise d'exploitation de carrière avec mise en fonctionnement d'une installation mobile de criblage et/ou broyage.

RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CONCERNEES PAR LES ACTIVITES DU SITE

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Critères de classement et seuils	Critères propres au site	Situation administrative	Rayon d'affichage de l'enquête publique
2510-1	Exploitation de carrière	Néant	-	Autorisation	3 km
2515-1	Installations de broyage, concassage, criblage, ensilage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance installée de l'ensemble des machines fixes : P A si $P > 550$ kW E si $200 < P \leq 550$ kW D si $40 < P \leq 200$ kW	90 kW pour l'unité de criblage 283 kW pour l'unité de broyage-cribage, soit 283 kW au maximum	Enregistrement	Sans objet

LOCALISATION

REGION	:	Hauts de France
DÉPARTEMENT	:	Somme
COMMUNE	:	Vignacourt
LIEU-DIT	:	Terres de Pierre Cleuet
PARCELLE	:	YO 7 (pp)

CARTE DE LOCALISATION DU PROJET ET ACCES

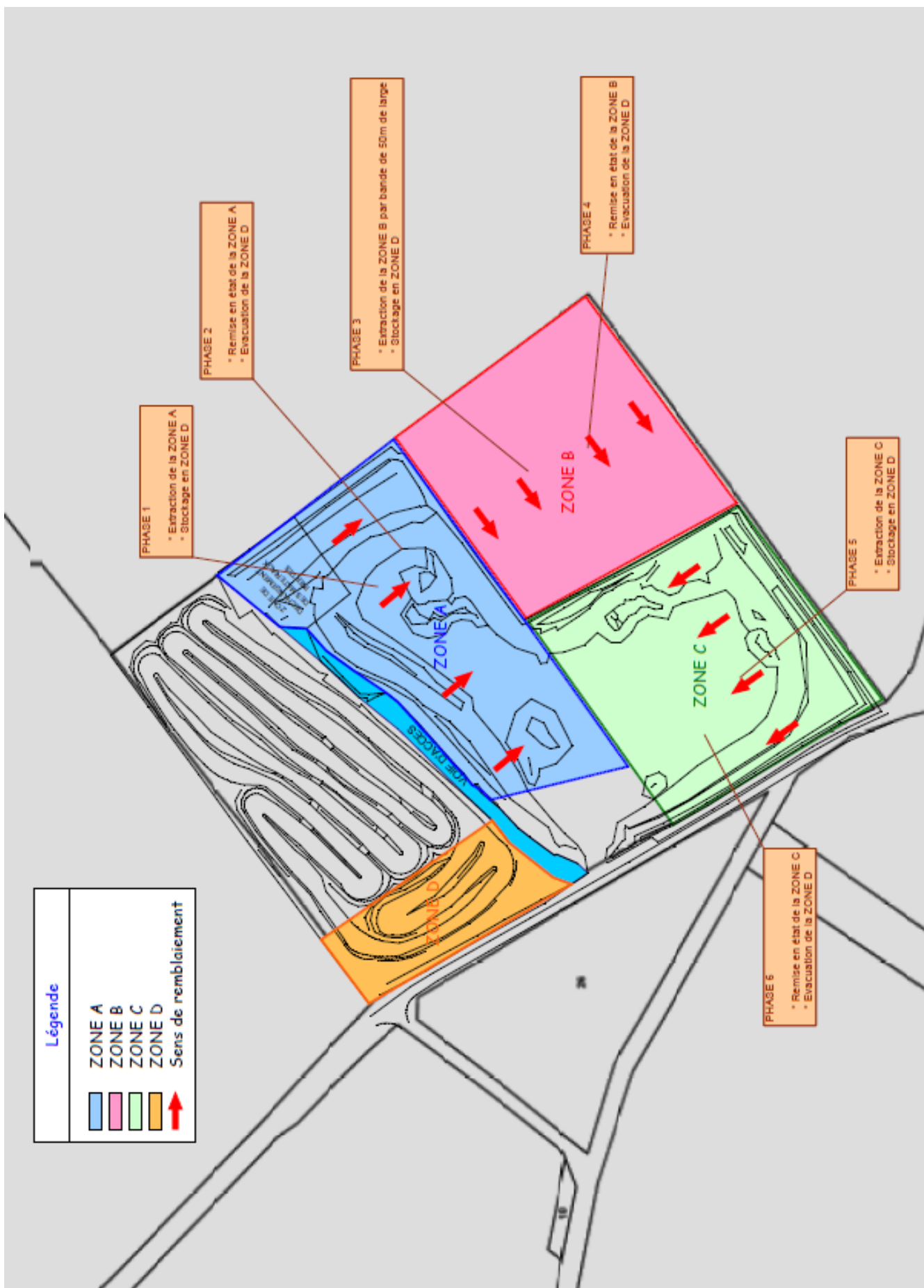


	Culture
	Bois
	Route/Chemin
	Bâti
	Ligne électrique

	Périmètre des terrains sollicités
	Périmètre d'extraction
	Zone sollicitée pour exploitation de carrière (rubrique 2510.1) et des groupes mobiles de traitement (rubrique 2515)
	Zone sollicitée pour le stockage temporaire des matériaux (station de transit rubrique 2517.3)
	Commune
	Echelle : 1/5 000° Source : IGN
	0 50 100 150 200 m

DESCRIPTION DU PROJET

Substance à extraire et à traiter	Craie du Sénonien
Superficie du projet de carrière	30 630 m ² (3 ha 06 a 30 ca) 27 900 m ² en carrière 2 730 m ² pour le stockage temporaire des matériaux
Superficie restant à extraire dans le cadre du projet	22 300 m ² (2,23 ha) dont 5 800 m ² à décaper
Epaisseur moyenne de découverte non valorisable	0,5 m de terre végétale
Epaisseur moyenne de gisement	10 m pour la zone inexploitée et surcreusement de 2 m sous le carreau actuel à 109 m NGF
Cote limite d'extraction	107 m
Volume de stériles d'exploitation	2 900 m ³ Pas de stérile de production
Volume de gisement	92 300 m ³
Tonnage	120 000 tonnes environ (densité de 1,3 t/m ³)
Mode d'exploitation de la carrière	A ciel ouvert, en fouille sèche Par campagnes, au moyen d'une pelle mécanique ou d'un chargeur équipé d'un cover-crop pour décompacter la craie 500 à 800 m ² par campagne 1 à 2 paliers principe global consiste à extraire les parties A (surcreusement), B (zone à extraire intégralement) et C (surcreusement) définies ci-dessous dans l'ordre chronologique et d'utiliser la plate-forme D pour le stockage temporaire de la craie extraite
Traitement des matériaux	Groupes mobiles implantés sur le carreau à 107 m NGF environ Criblage (90 kW) ou Broyage et criblage (283 kW) Puissance maximale installée = 283 kW
Stockage temporaire des matériaux	Stockage au sol sur plate-forme à l'ouest de l'emprise 2 730 m ² pour une capacité maximale de 10 000 m ³



Production moyenne	5 500 t/an
Production maximale	9 000 t/an
Destination des produits finis	<ul style="list-style-type: none"> → Craies destinées à l'amendement des terres agricoles (0/35, 0/40 et 0/150 mm) et craie de remblais (refus de criblage, 2%), → Agriculteurs et coopératives → Zone de chalandise : 50 km environ autour de la carrière
Evacuation / réception des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> → Par remorques agricoles (CU de 14 à 24 t) ou camions de l'entreprise CU de 27 tonnes en moyenne) → Contrôle par peson sur le chargeur, → Au maximum 10 rotations par jour par 4 camions de l'entreprise ou 10 tracteurs agricoles → Camions 6x4 de 16 t de CU pour les apports de matériaux inertes. 10 rotations par jour au maximum
Périodes d'activité	<ul style="list-style-type: none"> → Campagnes de 1 à 3 semaines entre mars et août pour un total de 5 à 8 semaines / an → Extraction : 1 à 2 semaines par an en mars / avril → Traitement : 2 à 3 semaines par an en mai → Evacuation des produits finis : 2 à 3 semaines durant les mois de juillet et août (1 semaine en juillet et 1 à 2 semaines en août) → Apports de matériaux inertes extérieurs : toute l'année
Horaires de fonctionnement	8h00 – 18h00
Personnel sur le site	1 à 2 personnes selon l'activité
Energie / Hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> → Pas de réseau électrique → Moteurs thermiques pour les engins et les groupes mobiles → Ravitaillement par camion-citerne en fonction des besoins (dispositifs d'absorption disponibles)
Gestion des eaux	<ul style="list-style-type: none"> → Ni prélèvement ni rejet → Pas d'usage d'eau sur le site → Eau potable en bouteilles
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> → Déchets d'exploitation = stériles de découverte → Pas d'entretien sur site → Déchets assimilables aux OM : poubelle dans le fourgon, ramené à l'atelier → Chiffons et déchets hydrauliques : poubelle dans le fourgon, ramené à l'atelier

Principales émissions	<ul style="list-style-type: none">➔ Poussières : émissions diffuses limitées compte tenu de la méthode d'exploitation, du matériau et de la durée des campagnes. Emissions possibles lors des apports de matériaux extérieurs. Dispositifs d'arrosage prévus➔ Emissions sonores : niveau sonore ambiant compris entre 40 et 41 dB(A). Emergence maximale de 1,5 dB(A) à la plus proche habitation.➔ Vibrations mécaniques liées aux matériels et émissions lumineuses limitées aux abords immédiats et pas de travail de nuit
Remise en état	<ul style="list-style-type: none">➔ Remblayage intégral (au TN) de la fosse, coordonné à l'avancée de l'exploitation➔ Apport de matériaux extérieurs : 15 000 m³/an au maximum➔ Nivellement et enherbement de la plate-forme de stockage
Devenir du site	Zone agricole
Durée demandée	25 ans y compris l'achèvement des travaux de remise en état

ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL ET SCENARIOS D'EVOLUTION

compte tenu des dimensions du projet en surface et en volume d'exploitation et de sa position géographique relativement isolée, il s'agit :

de la population (enjeu moyen) qui occupe les habitations les plus proches (750 m) de la carrière situées au sud du bourg (impact sonore des activités limités actuellement),
de la qualité de l'air (enjeu moyen), du fait des activités d'extraction et de traitement de la craie sur la carrière durant les campagnes d'exploitation (mais éloignement des zones habitées et campagnes de durée limitée),
des voies de communication (enjeu moyen), du fait de l'utilisation d'un chemin rural et de routes départementales pour l'accès au site et la livraison des matériaux.
de la topographie et du paysage (enjeu moyen). La perception du site reste très localisée compte-tenu de la topographie du secteur – ligne de crête fermant les axes de vue – et de boisement qui constituent des écrans. La méthode d'exploitation proposée avec remblayage de la dépression effacera à terme toute trace de l'activité.

Les enjeux liés à la carrière en matières d'eaux superficielles et souterraines, de biodiversité, de climat, d'espaces boisés, d'espaces agricoles, d'activité économique, d'espaces de loisirs, de biens matériels (bâti, réseaux de distribution) et patrimoine culturel sont faibles ou nuls.

Scénario

Sans mise en œuvre du projet de reprise de carrière, cette dernière existe déjà, dépression mettant à nu un carreau de craie bordé de talus donc l'autorisation précédente prévoit un retour à l'agriculture après régalinge de terre sur le talus.

En mettant en œuvre le projet de reprise de carrière, l'emprise concernée par l'extraction reste la même, et après remblais à l'aide de matériaux inertes extérieurs pour revenir à la topographie initiale des terrains, la remise en état consiste en un retour à la vocation agricole.

Les effets, quel que soit le scénario sont semblables, le scénario de reprise est lui plus positif du point de vue paysager et de l'agriculture.

DESCRIPTION DES FACTEURS DE L'ETAT ACTUEL

Elément	Enjeux (cf. chapitre 3)
Population	Habitations rue Capron (au nord du site) et Rue Louise Dringue (à l'ouest du site) habitation située à 750 m de la carrière au plus près mais pas d'impact sonore
Agriculture et espace agricole	Il reste 0,58 ha de terres agricoles à extraire soit 0,02% de la SAU de la commune La production de la carrière participe à l'amendement des terres cultivées du secteur Remblayage intégral et retour à la vocation agricole, pas d'enjeu à terme
Biodiversité	Les terrains étudiés n'abritent qu'une espèce patrimoniale estimée simplement « assez sensible ». Ils possèdent une sensibilité patrimoniale globale estimée de niveau « faible
Qualité de l'air	Enjeu moyen : environnement rural sans sources de pollution en dehors des périodes de travaux agricoles. Exploitation de la carrière par campagne à l'arrêt actuellement et éloignement des zones habitées
Voies de communication	Enjeu moyen lié à l'utilisation d'un chemin rural et de routes départementales pour l'accès au site et la livraison des matériaux.
Paysage et topographie	Enjeu moyen : modifications topographiques liées à la carrière limitées, pas d'agrandissement global de la dépression créée compte-tenu d'un apport de matériaux inertes extérieurs pour procéder au remblayage intégral des terrains Visibilité : perceptions du site extrêmement localisées dans l'espace

Climat	Enjeu nul vue l'échelle du projet
Eaux superficielles et souterraines	Enjeu nul du fait de l'absence de cours d'eau pérenne sur et aux abords des terrains du projet, du maintien du carreau au-dessus de la cote piézométrique de la nappe, de l'absence de prélèvement d'eau sur le site et de captage AEP concerné. Pas de risque de pollution
Espaces boisés	Enjeu nul : pas d'espace boisé concerné
Activités économiques	Pas d'enjeu significatif vis-à-vis des activités économiques du secteur
Espaces de loisirs	Enjeu nul : pas d'espace de loisirs à proximité
Biens matériels (bâti, réseaux)	Enjeu nul : pas de réseau concerné et pas de construction à proximité de la carrière
Patrimoine culturel	Enjeu nul : carrière en dehors de tout périmètre de protection de monument historique protégé. Pas de vestige archéologique recensé et surface restant à décaper limitée



ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

L'exploitation de la carrière comporte

- une phase préparatoire constituée par le décapage du sol lorsqu'il est encore présent, la constitution de merlons pour stocker les terres destinées à être utilisées ultérieurement pour la remise en état
- la phase d'extraction proprement dite du gisement de craie avec des engins mécaniques, et le criblage ou broyage du matériau
- la phase de remise en état, remblayage de la fouille, mise à niveau de l'aire de stockage ouest et régalage de la terre.

L'ensemble de ces étapes est pris en compte dans l'analyse des effets.

Les effets sont résumés sous la forme d'un tableau pages suivantes.

Le niveau d'impact est précisé à titre indicatif par une approche subjective. Il est gradué de fort (+++) ; moyen (++) à faible (+)

Par « *court terme* », il faut entendre ici une durée correspondant à la phase d'exploitation du site (25 ans remise en état comprise). Le « *moyen terme* » et le « *long terme* » perdure au-delà de la remise en état du site, à plus ou moins longue échéance.

EFFET CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

A la date de dépôt du dossier, aucun projet répondant aux critères de l'article R. 122-5 du code de l'environnement n'existe dans les environs des terrains concernés par le projet (consultation des sites Internet de la DREAL et de la Préfecture).

Domaines	Effets pris en compte	Niveau d'impact	Nature des principaux effets en l'absence de mesures de protection							Remarques					
			Direct	Indirect	Temporaire	Permanente	A court terme		A long terme						
							Positif	Négatif	Positif		Négatif				
Eaux	Pollution par déversement d'hydrocarbures	+		X	X			X					Risque limité à l'emploi d'engins, en cas de fuite accidentelle (pas d'entretien sur le site)		
			Sols	Suppression du substrat pour la flore		X				X					Absence d'espèce végétale protégée
					Suppression d'habitats de la faune	X	X		X						
X	Modifications structurales	+	X		X			X					Restitution de l'ensemble des terrains à l'agriculture, après régalaie des terres décapées		
			Sites et paysages	Suppression de la couverture végétale	+	X		X							Disparition progressive de la végétation
	Modification topographique	+			X			X							Création d'une excavation, de profondeur limitée, qui

																			sera remblayée au fur et à mesure
	Modification des ambiances ressenties	+	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Activité déjà connue, fouille existante, peu visible depuis les environs
	Suppression de la flore et des milieux naturels	+	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Pas de perte d'habitats d'intérêt communautaire et/ou sensibles
Milieu naturel	Suppression d'habitats de la faune	+	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Une espèce susceptible de nicher dans les cultures, reconstitution de terres agricole à terme
	Continuités écologiques	0																	Pas d'impact
	Natura 2000	0																	Pas d'impact
Commodité du voisinage	Modification des niveaux sonores	+	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Bruit limité aux jours et heures d'exploitation, sans risque de gêne pour les riverains
	Vibrations, projections et explosions	0																	Exploitation réalisée sans mise en œuvre de tirs de mines
	Emissions lumineuses	0	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Eclairage non nécessaire en général et en tout état de cause limité dans le temps pas de risque de gêne de riverains

Climat	Poussières	+	X	X	X	X	X	X	X	Peu de risque de gêne de compte tenu de l'éloignement des habitations et de l'orientation des vents dominants
	Odeurs et fumées	0		X	X	X	X	X	X	Pas importantes, limitées aux jours et heures d'exploitation, et sans risque de nuisance pour le voisinage
Transport	Emissions de gaz à effet de serre	0		X	X	X	X	X	X	Activité générant peu de rejets atmosphériques non polluante à cette échelle par rapport aux activités agricoles initiale
	Accidents corporels	+		X	X	X	X	X	X	Trafic faible 10 camions/jour au maximum en général, trafic de 20 véhicules sur 2 à 3 semaines. Itinéraire évitant le centre-bourg de Vignacourt
Transport	Dégradation/salissures des chaussées	+		X	X	X	X	X	X	
	Génération de bruit	+		X	X	X	X	X	X	
Transport	Circulation	+		X	X	X	X	X	X	

Consommation énergétique	Emploi de carburant	+																		Energie nécessaire aux engins, à l'installation de criblage et camions
	Découverte archéologique	+								X										Peu probable, vu la faible emprise
Patrimoine	Monuments historiques	nul																		Pas de covisibilité avec les monuments classés ou inscrit
	Pollution	nul																		Absence d'entretien d'engins sur le site
Biens	Affectation de réseaux	nul																		Aucun réseau (électricité, gaz, eau, téléphone...) dans l'emprise
	Affaissement d'un talus	+								X										Effet potentiel évité par le respect des
Activités	Agriculture	+																		Faible réduction temporaire de la surface agricole, compensée après remise en état au niveau du terrain naturel
	Loisirs	0																		Pas de structure de loisirs concernée
Sécurité	Chute	+																		Lié au front, mais risque limité du fait de la présence de merlon
	Incendie	+																		Risque lié aux engins et groupe mobile, ne pouvant concerner que des personnes entrées illicitement sur le site

EIFFAGE ROUTE NORD EST

Demande d'autorisation d'exploitation de carrière

Commune de Vignacourt (80)

Résumé non technique de l'étude d'impact

	Heurt/écrasement	+		X	X				X						Risque lié aux engins et au groupe mobile, en cas d'entrée illicite
Risques sanitaires	Poussière	nul													Pas de risque sanitaire compte tenu des niveaux d'exposition attendus
	Gaz	nul													
	Bruit	nul													
	Vibrations	nul													
	Liquides	nul													

**DESCRIPTION DES INCIDENCES NEGATIVES NOTABLES
ATTENDUES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT QUI
RESULTENT DE LA VULNERABILITE DU PROJET A DES
RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES
MAJEURS EN RAPPORT AVEC LE PROJET CONCERNE**

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Somme n'identifie aucun risque sur le territoire de la commune de Vignacourt

Le périmètre du projet n'est donc concerné par aucun Plan de Prévention des Risques.

La situation du projet vis-à-vis des risques majeurs est analysée dans le tableau ci-après.

Il montre que le projet ne présente pas de vulnérabilité à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs. Il ne présente donc aucune incidence négative liée spécifiquement à ce type de risques.

**DESCRIPTION DE SOLUTIONS DE SUBSTITUTION
RAISONNABLES ET INDICATIONS DES PRINCIPALES
RAISONS DU CHOIX EFFECTUE**

Les solutions alternatives qui pourraient être envisagées sont les suivantes :

- la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement (dans le département et dans les départements voisins) et l'ouverture d'un nouveau site,
- l'utilisation de matériaux dits de substitution ou alternatifs (granulats recyclés et autres matériaux)
- modalités différentes d'exploitation ou de remise en état.

Le report de l'exploitation sur un autre projet d'extraction conduirait à générer d'autres impacts dans un secteur peut-être jusqu'alors non concerné. Il apparaît logique de poursuivre une exploitation peu impactante, sur des terrains qui présentent à la fois le critère qualitatif recherché, avec absence d'enjeu environnemental, et des réserves suffisantes sur une unité foncière cohérente et maîtrisée.

Si les matériaux recyclés peuvent constituer une solution de substitution aux granulats, ils ne peuvent convenir pour tous les usages et satisfaire en volume tous les besoins. Il n'existe pas à l'heure actuelle de matériaux de substitution aux amendements minéraux naturels.

Les modalités d'exploitation tiennent compte des techniques disponibles au moment du projet. Elles sont adaptées à la nature du gisement.

Le choix de remise en état pouvait soit conduire à maintenir une dépression topographique soit envisager un remblayage. L'opportunité de disposer de matériaux de remblais inertes donc sans risque pour l'environnement permet d'envisager le remblayage intégral de la fouille et rendre intégralement sur une surface identique la vocation agricole du site.

La commune de Vignacourt est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), dans lequel les terrains concernés sont en zone ND, dans laquelle l'aménagement ou l'extension des installations existantes classées ou qui deviendraient classables sont autorisées.

Plus précisément, ils se trouvent en zone NDt réservé à des aménagements sportifs, culturels et de loisirs, dans laquelle l'exploitation de carrières de craie est autorisée.

Les terrains présentent les caractéristiques suivantes :

- ils se trouvent en dehors de tout périmètre de protection de site ou de monument inscrit ou classé,
- ils ne sont pas couverts par un périmètre de protection de captage d'Adduction en Eau Potable,
- ils ne présentent pas d'intérêt particulier sur le plan de la diversité et de la qualité du milieu naturel,
- les impacts paysagers et visuels resteront limités,
- il n'y a pas d'habitation dans les environs proches du site,
- la sortie se fera par un chemin communal, qui permet de rejoindre directement une route départementale, en évitant la traversée du bourg de Vignacourt (hors desserte locale).

D'une manière générale, les effets de l'exploitation seront limités en raison de la nature des matériaux à extraire (craie extraite sans tir de mine), de la faible cadence de production (activité ponctuelle, réduite à 5 à 8 semaines par an) et des distances importantes qui séparent le site des habitations. L'activité d'apport de remblai tout au long de l'année pour le remblayage n'est pas de nature à modifier significativement les impacts négatifs

MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE ET SI POSSIBLE COMPENSER LES EFFETS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT, MODALITES DE SUIVI DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION PROPOSEES

Domaines	Effets pris en compte	Mesures prévues					Compensation / Accompagnement	Effets attendus	Modalités de suivi	Suivi des effets des mesures
		Evitement	Effets attendus	Réduction	Effets attendus	Compensation / Accompagnement				
Sites et paysages	Suppression de la couverture végétale existante			Exploitation par phases successives Remise en état progressive	Réduction progressive de l'emprise du chantier				Suivi du phasage d'extraction et remise en état Mise à jour régulière du plan d'état des lieux du site Analyse des cubatures et des plans	
	Modification topographique			Remblayage à niveau dans le cadre de la remise en état avec des matériaux inertes extérieurs	Suppression progressive des fronts et restitution d'un modelé harmonieux					
	Modification des ambiances ressenties et impact visuel			Exploitation par phases successives Remise en état progressive Usage d'engin récent	Limitation de l'impact visuel					

Domain	Effets pris en	Mesures prévues			Activité de traitement en fond de fouille	Modalités	Suivi
Milieu naturel	Protection de la faune potentiellement nicheuse	Décapage entre le 1 ^{er} septembre et le 30 avril					
	Modification des niveaux sonores			Entretien des pistes et des moteurs Utilisation d'avertisseurs de recul à large fréquence	Limitation des émissions	Surveillance du matériel Mesures de bruit lors de la première campagne quinquennale	Analyses des résultats des mesures de bruit
Commodité du voisinage Santé, hygiène et salubrité publique	Vibrations, projections, explosions	Pas de mesure spécifique (absence d'effet négatif attendu)					
	Poussières			Circulation à vitesse réduite Arrosage des	Limitation des envols de poussières	Gestion courante du site	

Domain	Mesures prévues				Modalités	Suivi
	Effets pris en	Interdiction de brûlage de déchets	Evitement d'émissions de fumées toxiques	Utilisation d'engins conformes aux normes Entretien du matériel d'exploitation		
				si besoin		
	Gaz, odeurs et fumées	Interdiction de brûlage de déchets	Evitement d'émissions de fumées toxiques	Utilisation d'engins conformes aux normes Entretien du matériel d'exploitation	Limitation des émissions atmosphériques	Surveillance des engins et de l'unité de criblage
	Emissions lumineuses	Pas de mesure spécifique (pas d'effet négatif attendu)				
Climat	Emissions de gaz à effet de serre			Entretien du matériel (engins, installation)	Limitation des émissions atmosphériques	Surveillance de l'entretien du matériel
Sols	Modification structurale			Décapage progressif des terres, sur sol non détrempe	Reprise de la végétation sur les zones remises en état	Suivi de la carrière

Domain	Effets pris en	Mesures prévues	poussage lors de la reprise des stocks	Limitation de la réduction de la surface agricole locale	Décapage des sols souillés en cas de pollution	Suppression de la pollution	Modalités	Suivi
Agriculture			Restitution de terres agricoles à l'état final	Limitation de la réduction de la surface agricole locale			Suivi de la carrière et de la remise en état	
Eaux	Pollution en cas de déversement d'hydrocarbures	Pas d'entretien d'engins sur le site et donc pas de stockage de déchets	Suppression des risques inhérents	<p>Plein réalisé avec un pistolet de distribution à arrêt automatique sur bac de rétention amovible ou par pompe aspirante des engins équipés</p> <p>Entretien régulier des engins</p>	<p>Limitation des sources de pollution</p> <p>Limitation du risque de fuite</p>		Suivi de la carrière	

Domain	Effets pris en	Mesures prévues				Modalités	Suivi
Sécurité	Déchets	Absence d'entretien sur carrière Récupération systématique des déchets éventuellement générés sur place	Suppression des risques inhérents	Benne de collecte pour les éventuels indésirables apportés dans les remblais extérieurs		Evacuation par récupérateur agréés	
	Accidents corporels			Merlon périphérique et barrières aux entrées Panneaux Réglementation de l'accès	Limitation des risques de chute et des risques liés à l'emploi du matériel	Extincteurs Trousse de premiers secours	Limitation des fumées et émissions atmosphériques Assistance aux blessés éventuels
Transport	Génération de bruit			Entretien des pistes	Limitation du bruit à la source		
	Génération de poussière			Arrosage des pistes si besoin	Limitation des envols de poussières		
	Dégradation / salissure des chaussées			Contrôle de la charge des camions (peson)	Limitation des risques de dégradation et de	Entretien de la voirie communale en cas de salissure	Maintien en état de la voirie publique

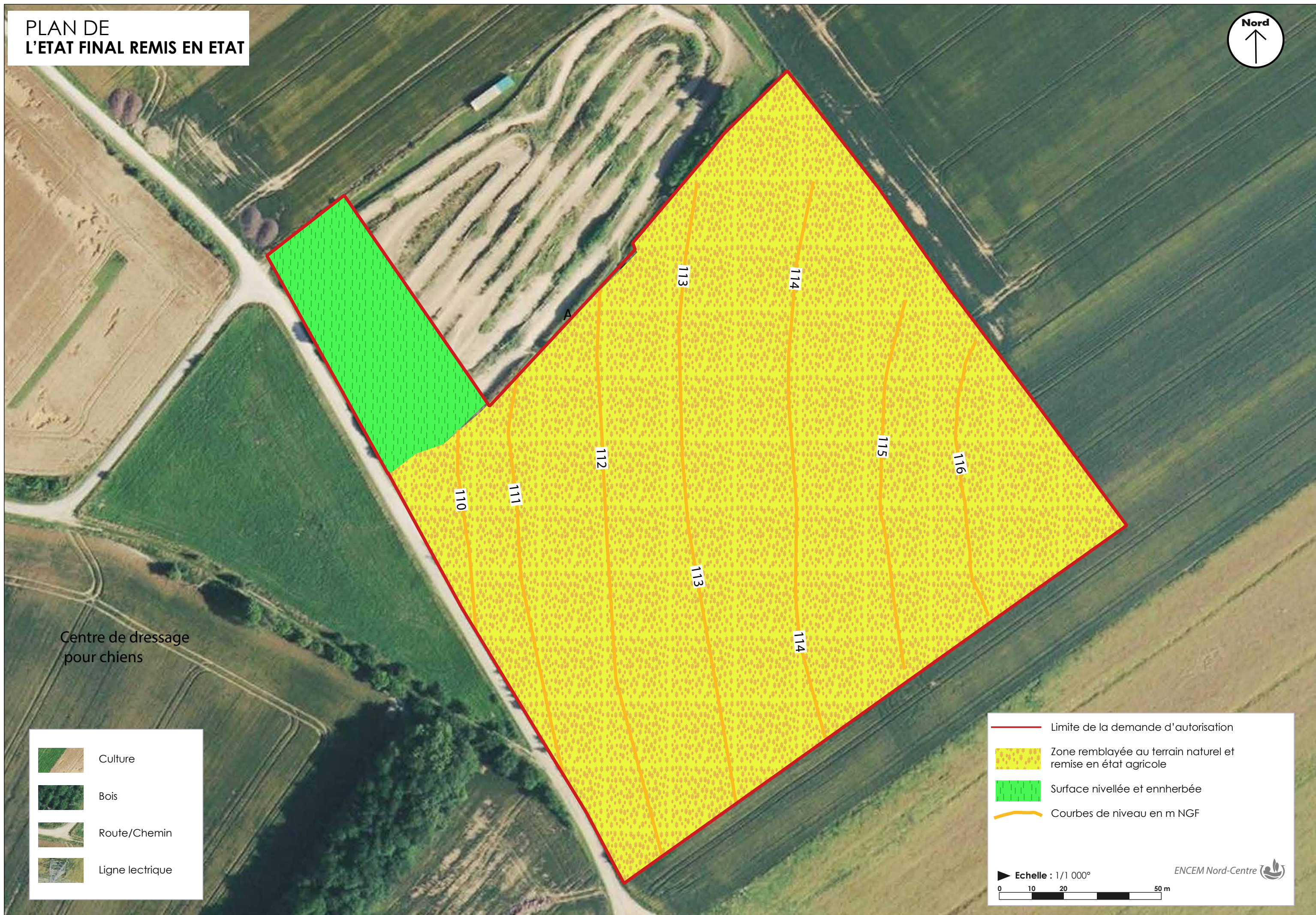
Domain	Effets pris en	Mesures prévues				Modalités	Suivi
					ou de dégradation imputables à la carrière		
Biens	Accidents corporels			Circulation à vitesse réduite Entretien des pistes Consignes aux chauffeurs	salissure		
	Stabilité des sols	Respect de la bande inexploitée de 10 m en limite et de la pente de stabilité des matériaux	Evitement du risque d'affaissement des sols voisins		Réduction de la probabilité d'un accident		


CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DES LIEUX





La remise en état conduira à l'aménagement d'une zone agricole, telle qu'elle existait initialement.

On se reportera au plan d'état final ci-joint pour visualiser l'état dans lequel les terrains seront restitués après exploitation.

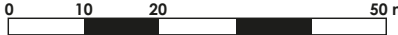
PLAN DE L'ETAT FINAL REMIS EN ETAT




-  Culture
-  Bois
-  Route/Chemin
-  Ligne lectrique

-  Limite de la demande d'autorisation
-  Zone remblayée au terrain naturel et remise en état agricole
-  Surface nivelée et enherbée
-  Courbes de niveau en m NGF

Echelle : 1/1 000^e



0 10 20 50 m

ENCEN Nord-Centre 

ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES EFFETS

Les principales caractéristiques de l'environnement sont analysées de façon thématique, à deux échelles :

- Une analyse couvrant de vastes surfaces, qui a pour objet de préciser les grands traits des principales unités humaines ou physiques. Cette analyse est nécessaire pour appréhender le degré de spécificité du site, ou au contraire son caractère banal ou commun.
- Une étude précise du site dans un but descriptif et analytique.

C'est au vu de cette analyse de l'état actuel du site et de son environnement que la recherche des impacts est possible. Elle permet de mettre en évidence l'existence ou non de contraintes pour l'activité étudiée. Elle est établie à partir :

- de recherches bibliographiques auprès des différents services concernés (courriers, collecte d'informations en ligne),
- de la consultation de sources générales : Météo France (climatologie), IGN-Géoportail (topographie, photographies aériennes), BRGM (banque de données du sous-sol, carte géologique de la France, site Infoterre), cartographies CARMEN et informations associées (zonages biologiques, sites et paysages,...), Atmo (données sur l'air), Agence de l'eau, etc.
- de la consultation de l'étude d'impact antérieure,
- d'observations de terrain (campagnes photographiques), de métrologie (acoustique), de levés écologiques,
- du plan topographique du site,
- de l'analyse des avis de l'autorité environnementale permettant d'identifier les effets des projets connus, afin de les prendre en compte dans la réflexion sur les impacts cumulés.

L'évaluation des effets repose sur une bonne connaissance de l'activité projetée et de ses caractéristiques physiques et techniques (utilisation du sol, procédés d'exploitation, produits utilisés, ...). Celles-ci sont décrites en détail dans la partie demande du dossier et rappelées au chapitre I de l'étude d'impact.

ELEMENTS PERTINENTS DE L'ETUDE DE DANGERS

Domaines	Etat initial (chapitre II)	Projet / Effets (chapitres I et III)	Mesures (chapitre VI)
Eaux	Site hors zone inondable Absence de cours d'eau et de captage d'adduction en eau potable à proximité	Emploi d'hydrocarbures Absence d'entretien sur le site Absence de rejet dans le réseau superficiel (substratum perméable)	Mesures de prévention des risques de déversement d'hydrocarbures Mesures d'intervention en cas de pollution
Géologie / Sols	Géologie Terres de découverte	Décapage des sols Extension d'une excavation	Mesures de fermeture du site Respect de la pente de stabilité des matériaux
Sites et paysages	Sans objet		
Milieu naturel	Faune, flore, habitats naturels	Effets indirects éventuels en cas de pollution, peu probable (faible activité, absence d'entretien d'engins sur site)	Mesures de prévention des risques de déversement d'hydrocarbures
Voisinage	Habitat	Bruit Vibrations et projections Poussières Odeurs, fumées, gaz	Entretien des engins et du criblage Limitation de la vitesse de circulation Interdiction de brûlage de déchets Circulation à vitesse limitée Arrosage des pistes en cas de besoin
Climat / air	Vent Précipitations	Poussières Odeurs, fumées, gaz	Mesures de réduction des émissions (cf. ci-avant)
Réseau routier	Voies de communication périphérique	Effets liés au transport de la matière	Peson au godet de la chargeuse pour le contrôle de la charge des camions en sortie Entretien de la voie de sortie Mesures de réduction des émissions (cf. ci-avant)
Déchets	Sans objet à l'état initial	Absence de stockage de déchets dangereux sur le site	Collecte systématique et sélective des déchets (hors site) évacuation quotidienne lors des campagnes d'extraction bennes au niveau de la plate-forme d'accueil des remblais collectées par récupérateur agréé Evacuation vers des filières appropriées



AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT



SOCIÉTÉ : EIFFAGE ROUTE NORD-EST

FORME JURIDIQUE : Société en Nom Collectif au capital de 7 649 584 Euros

SIRET : 402 096 267 00560

Code APE : 4211Z

SIÈGE SOCIAL : 7 rue Pierre Hadot -51000 REIMS

Etablissement : allée de la Haute Borne - 80420 FLIXECOURT

PERSONNE AYANT
PARTICIPE A L'ETUDE: Séverine Bergé– Animatrice qualité environnement

Assistée de :

Conception et rédaction de l'étude d'impact, hors relevés écologiques



3 rue Alfred Roll
75849 PARIS Cedex 17
Tel : 01 44 01 47 61

Hélène Lejeune – Responsable régionale Nord-Centre
Karine Billet - Chef de projets
Sébastien Dufour – Acousticien
Didier Voeltzel – Ingénieur écologue – rédaction des parties faune et flore à partir des relevés réalisés par CABC

Relevés écologiques ayant servi à la rédaction de l'étude d'impact



22 Boulevard Michel Stogoff
80440 Boves

Relevés sous la responsabilité de Béatrice Dubar – Service QSE

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

EVALUATION DES RISQUES

Scénarios				Principales mesures de maîtrise du risque	Retour d'expérience	Evaluation des risques pour les cibles extérieures au site			
Risque	Potentiels de dangers	Evènement(s) initiateur(s)	Conséquences potentielles			Cinétique d'occurrence (1)	Niveau de gravité	Probabilité d'occurrence	Evaluation du risque
Impact sur les eaux et les sols	Utilisation d'engins - circuit hydraulique - réservoir de carburant - carter lubrifié	Accident entraînant une perte de confinement de fluide (carburant, huile moteur, huile hydraulique)	Entraînement de substances polluantes dans les eaux superficielles Pollution du sol	Respect des règles de circulation Entretien des engins Procédure à mettre en œuvre en cas d'incident en place et connue du personnel		Lente	Modéré	E	Acceptable
	Opérations de ravitaillement	Fuite lors du remplissage de réservoir d'un engin (GNR)	Entraînement de substances polluantes dans les eaux superficielles, le sol et la nappe	Ravitaillement des engins réalisés à l'aide d'un pistolet à arrêt automatique ou engins munis de pompes aspirantes Consigne sur la conduite à tenir connue du personnel NB : un écoulement serait contenu dans la fouille au niveau d'un point bas où les fluides seraient pompés et évacués (pas de risque d'infiltration compte tenu de la très faible perméabilité des matériaux)		Lente	Modéré	E	Acceptable
Impact sur l'air	Utilisation d'engins et d'un groupe électrogène générant des gaz de combustion	Défaut d'entretien des moteurs dégradant le niveau des émissions	Emission de substances nocives gazeuses et particulaires dans l'atmosphère	Entretien périodique du matériel Contrôle des engins avant utilisation par le conducteur Vérification périodique de la conformité du matériel	3 situations de pollution atmosphérique recensées par le Barpi entre 2002 et 2015 22 situations d'incendie recensées par le Barpi entre 2002 et 2015 Pas d'incendie sur la carrière de Barrière	Rapide	Modéré	E	Acceptable
	Circulation d'engins (évolution sur le carreau de la carrière) Concassage et criblage des matériaux pouvant générer de la poussière	Situation météorologique défavorable induisant des émissions de poussière	Emission de poussières minérales dans l'atmosphère	Arrosage des surfaces de roulement en situation météorologique défavorable (temps sec et / ou venteux)		Rapide	Modéré	E	Acceptable
	Transport par bandes caoutchouc	Blocage de rouleaux et frottement conduisant à une inflammation de la bande	Incendie avec émission de substances nocives gazeuses et particulaires dans l'atmosphère	Vigilance du personnel Entretien périodique du matériel (remplacement de rouleaux) Consigne d'alerte des secours et Plan de Sécurité Incendie		Lente	Modéré	D	Acceptable
	Opérations de ravitaillement	Départ de feu au cours du remplissage (présence d'un point chaud à proximité de l'engin)	Incendie avec émission de substances nocives gazeuses et particulaires dans l'atmosphère	Présence permanente de l'opérateur Interdiction de fumer et de générer un point chaud à côté des stockages de carburant Consigne précisant la conduite à tenir lors du remplissage des réservoirs		Lente	Modéré	D	Acceptable
Accidents corporels	Utilisation d'engins	Défaut de vigilance ou fatigue à l'origine d'un accident de véhicule ou au choc avec un piéton	Lésion, traumatismes corporels du personnel ou d'un tiers entré illicitement sur le site	Existence d'un plan de circulation Accès réglementé Port des EPI pour le personnel et les visiteurs	1 accident corporel d'un tiers recensé par le Barpi en 14 ans (entre 2002 et 2015) Aucun accident impliquant un tiers à la carrière de Barrière	Rapide	Modéré	E	Acceptable
	Installation de traitement et de convoyage (structures métalliques en élévation)	Défaut de vigilance ou action dangereuse occasionnant une chute ou un entraînement dans un mécanisme en mouvement	Lésion, traumatismes corporels du personnel ou d'un tiers entré illicitement sur le site	Accès du site réglementé, interdit aux personnes étrangères au service Protection des matériels tournants (capotages, protections, dispositif d'arrêt d'urgence) Entretien des installations pour le maintien des protections collectives Port des EPI pour le personnel et les visiteurs		Rapide	Modéré	E	Acceptable
	Zones temporairement en eau	Défaut de vigilance occasionnant une chute, un enlèvement, voire une noyade	Lésion, traumatismes corporels du personnel ou d'un tiers entré illicitement sur le site	Site clos (clôture et merlons) Accès du site réglementé, interdit aux personnes étrangères non accompagnées Aménagement des points d'accès aux zones en eau (pontons des pompes) Protection et signalisation adaptée des zones en eau, bouée à proximité		Rapide	Modéré	E	Acceptable
	Talus, fronts de taille et stockages de matériaux	Défaut de vigilance occasionnant une chute, un ensevelissement	Lésion, traumatismes corporels du personnel ou d'un tiers entré illicitement sur le site	Accès du site réglementé, interdit aux personnes étrangères au service Respect des pentes de stabilité Purge des fronts après chaque tir Maintien d'une bande de terrain périphérique inexploitée (30 m minimum)		Rapide	Modéré	E	Acceptable

(1) Art 8 de l'AM du 29-09-2005 : la cinétique est lente si elle permet la mise en œuvre de mesures de sécurité suffisantes dans le cadre d'un plan d'urgence externe, pour protéger les personnes exposées à l'extérieur des installations objet du plan

L'évaluation des risques est adaptée à l'exploitation et proportionnée aux enjeux. Dans un premier temps, les risques sont définis par rapport à des échelles de cotation en termes de probabilité et de gravité, puis évalués selon une grille de criticité (voir glossaire en annexe de l'étude de dangers) expliquant les critères d'acceptabilité.

◀ Tableau d'analyse des risques

Aucun risque inacceptable n'a été répertorié. Un constat contraire signifierait que les mesures envisagées ne sont pas en adéquation avec les risques identifiés.

Il n'y a jamais eu d'accident sur la carrière.

Cartographie des zones de dangers et de risque :

- Front d'extraction : ensemble du linéaire de fronts évolutif
- Les zones de circulation : piste d'accès des remblais, carreau de la carrière, plate forme de stockage temporaire
- La zone d'implantation évolutive du groupe mobile.